



# BROCANTE DE L'ASCENSION

## EDITION 2026

### BULLETIN D'INSCRIPTION

**Merci de remplir dûment ce bulletin en lettres scripts,  
à joindre avec le règlement et tous les éléments demandés.**

- Nom et Prénom.....
- Raison sociale.....
- Catégorie.....
- Adresse.....
- Code postal..... Ville.....
- Téléphone.....
- E-mail.....
- Site Internet.....
- N° Siret .....
- N° Assurance professionnelle .....
- Code APE.....

### DATE ET HORAIRE

**LE 14 MAI 2026 DE 9H A 22H**

**LE 15 MAI 2026 DE 9H A 19H**

### STAND

Veuillez indiquer le nombre de mètre linéaire **EXACT** souhaité pour votre stand : .....

#### ATTENTION !

- **3 mètres de profondeur maximum**
- **Pas de bâche à l'arrière des stands**

### TARIFS

**5.11€ / mètre linéaire = MONTANT TOTAL de votre participation.**

Règlement par chèque obligatoire, à joindre impérativement avec le bulletin d'inscription.

Ordre à indiquer sur le chèque : **TRESOR PUBLIC D'AURAY**

Montant du chèque : .....

N° Chèque : .....

Nom figurant sur le chèque : .....



Ville d'Auray

Direction Générale des Services

Hôtel de Ville - 100 place de la République - BP 10610 - 56406 Auray Cedex  
courrier.mairie@ville-auray.fr • 02 97 24 01 23 • www.auray.fr

# **CONDITION GÉNÉRALES DE PARTICIPATION**

## **ADMISSION**

Cette brocante s'adresse aux brocanteurs et antiquaires professionnels proposant à la vente des objets anciens, de collection, de seconde main ou de curiosité.

### **Seuls seront admis les exposants répondant à ce critère :**

- Brocanteurs et antiquaires professionnels déclarés.

La vente est strictement limitée aux objets anciens, d'occasion, de collection ou de brocante.

Sont exclus :

- Les produits neufs,
- Les articles de fabrication industrielle récente,
- Toute activité ne correspondant pas à l'esprit de la brocante.

Tout exposant ne respectant pas ces règles pourra être immédiatement exclu, sans possibilité de remboursement.

Afin de préserver la qualité et l'authenticité de la brocante, le comité organisateur se réserve le droit de sélectionner les exposants et de refuser toute inscription ne correspondant pas à l'esprit de la manifestation.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, dégradations ou intempéries.

Chaque exposant doit être en possession de son propre matériel (tables, poids, bâches, ficelles, etc.) et prendre toutes les dispositions nécessaires pour faire face aux conditions météorologiques (pluie et vent).

En cas d'annulation de la brocante pour des raisons de force majeure indépendantes de la volonté de l'organisateur, les sommes versées resteront acquises à la collectivité.

## **DÉROULEMENT**

Les déballages se feront à partir de 8h00 et jusqu'à 10h00 sur le site de la brocante. À votre arrivée, vous serez accueilli par un agent ou un membre de l'organisation qui vous indiquera votre emplacement.

Il est formellement interdit de déballer avant ou après ces horaires.

Les emplacements sont déterminés à l'avance. Un plan précisant votre espace sera consultable à votre arrivée.

La brocante ouvrira au public à 10h00.

Les remballages pourront débuter à partir de 20h00.

Pour des raisons de sécurité et de bonne organisation, il est obligatoire de respecter les horaires imposés et de rester sur place jusqu'à la fin de la manifestation.

Aucun véhicule ne sera autorisé sur la zone d'exposition pendant les horaires d'ouverture au public.

**Votre dossier d'inscription doit nous parvenir complet accompagné du règlement et des documents demandés dont la liste se trouve ci-dessous :**

**Ville d'Auray**

**Direction Générale des Services**

Hôtel de Ville - 100 place de la République - BP 10610 - 56406 Auray Cedex  
courrier.mairie@ville-auray.fr • 02 97 24 01 23 • www.auray.fr

## **PIÈCES A FOURNIR :**

- Extrait Kbis ou attestation d'inscription en tant que brocanteur / antiquaire,**
  - Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle,**
  - Bulletin d'inscription dûment rempli,**
  - Attestation sur l'honneur certifiant que les objets proposés à la vente sont des biens d'occasion, anciens ou de collection, et qu'ils ne proviennent pas de la revente de produits neufs ou illicites.**
- En signant le bulletin d'inscription, les participants s'engagent à respecter les présentes conditions générales, ainsi que toute disposition complémentaire qui pourrait être prise par les organisateurs dans l'intérêt général de la brocante.

**Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de participation, j'atteste de l'exactitude des renseignements fournis et je m'engage à être présent durant toute la durée de la brocante.**

*Fait à ....., le .....*

*Signature précédée de la mention « lu et approuvé »*

### **RÉPONSE SOUHAITÉE AU PLUS TARD LE 30 AVRIL 2026**

#### **A L'ADRESSE SUIVANTE :**

***Mairie d'Auray  
100 Place de la République  
56400 AURAY***

#### **POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :**

***Yves LE MOING - Manager de commerces de proximité  
y.lemoing@ville-auray.fr***

Ville d'Auray

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Hôtel de Ville - 100 place de la République - BP 10610 - 56406 Auray Cedex  
courrier.mairie@ville-auray.fr • 02 97 24 01 23 • www.auray.fr